

Célibataires, \$500; personnes mariées, \$1,000; enfants, \$500.

Mais au lieu du dégrèvement à l'égard des sommes versées aux œuvres de bienfaisance ou sous forme d'honoraires de médecin, on accorde un dégrèvement uniforme de 10 p. 100 du revenu. Les contribuables américains doivent payer une cotisation à la caisse de la pension de vieillesse.

M. GILLIS: Et quoi encore?

M. LESAGE: Si je ne m'abuse, les Etats-Unis n'ont pas adopté le régime des allocations familiales. Voici les exemptions proposées par le récent budget australien qui entre en vigueur à compter du 1er juillet 1947: célibataire, \$800; personne mariée, \$1,267; personne mariée ayant un enfant, \$1,642; personne mariée ayant deux enfants, \$1,830. En ce qui concerne la participation à la caisse des services sociaux,—un impôt d'environ 7½ p. 100 du revenu,—les exemptions sont ainsi qu'il suit: célibataire, \$336; personne mariée, \$643; personne mariée ayant un enfant, \$909; personne mariée ayant deux enfants, \$1,018.

En Nouvelle-Zélande, voici les exemptions à l'égard de l'impôt sur le revenu: célibataire, \$648; personne mariée, \$972; enfants ayant droit à l'allocation familiale, aucun dégrèvement; autres personnes à charge, \$162.

On n'accorde aucune exemption à l'égard de la participation à la caisse des services sociaux, impôt qui représente 7½ p. 100 du revenu.

J'ai dit que trois arguments principaux militent contre une hausse des abattements à ce moment-ci.

M. GILLIS: J'aimerais prendre la parole juste après vous.

M. L'ORATEUR: A l'ordre!

M. LESAGE: J'ai déjà avancé deux arguments. D'après le troisième, un relèvement de \$750 à \$1,000 et de \$1,500 à \$2,000 aurait pour résultat,—et je cite ici l'honorable ministre des Finances lui-même, comme en fait foi la page 2539 du hansard:

...de faire perdre à l'Etat de fortes sommes, car tous les contribuables en bénéficient, y compris ceux qui reçoivent les plus gros revenus. En effet, pour établir l'économie réalisée par chaque contribuable, il suffit de multiplier la différence entre les deux niveaux d'exemption par le taux d'impôt le plus élevé dont il est redevable. Si, comme certains l'ont proposé, nous rétablissions les exemptions au niveau d'avant-guerre, nous perdriions plus de revenus qu'en effectuant les réductions présentement envisagées, sans aucunement réduire le taux de l'impôt sur les revenus supplémentaires de ceux qui restent assujettis à l'impôt. C'est la forte proportion de l'impôt sur les gains supplémentaires qui décourage le travail de surtemps et détruit l'esprit d'initiative; nous devons donc nous efforcer de l'abaisser.

De fait la perte de revenu se serait établie à environ 275 millions de dollars pour 1948,

alors que la perte prévue par suite des déductions proposées devrait être d'environ 175 millions.

M. GILLIS: Alors, pourquoi ne pas continuer et recourir à la Banque du Canada pour les fonds de beaucoup de ces services?

M. LESAGE: Tiens, je ne savais pas que l'honorable député versait dans le créditisme!

M. GILLIS: L'honorable représentant est socialiste.

M. JOHNSTON: C'est tout de même une bonne idée, n'est-ce pas?

M. LESAGE: Je n'en suis pas convaincu.

M. GILLIS: L'honorable député est socialiste, et il s'agit de méthodes socialistes.

M. L'ORATEUR: Règlement!

M. LESAGE: Point n'est besoin de répéter les raisons données par le ministre des Finances, nous imposant d'être prudents en ce moment. Il m'est inutile de répéter ce que j'ai déjà dit au début de mes observations au sujet de l'obligation qui nous incomberait de remplacer par des taxes indirectes le revenu que le Gouvernement perdrait par de nouvelles réductions de l'impôt direct.

M. JOHNSTON: La population s'intéresse à ce que vous vous proposez de faire. Elle désire quelque soulagement. Offrez votre proposition au Gouvernement.

M. LESAGE: Je vais offrir mes propositions aux honorables députés du Crédit social en français,—car je croyais que l'honorable représentant de Pontiac (M. Caouette) serait présent,—au sujet de ce qu'il faudrait faire de leur Union des Electeurs. Je commence.

Je suis convaincu que les honorables députés seront heureux d'en lire demain la traduction dans le hansard.

M. JOHNSTON: J'espère que les remarques de l'honorable député de Pontiac vous ont profité. Il en a eu long à vous dire l'autre jour.

M. LESAGE: Je crois que l'honorable député en a encore beaucoup à apprendre. Il devrait commencer par l'histoire de France; il y verra ce qui est arrivé lorsqu'un financier du nom de Law a mis à l'essai un régime analogue à celui qu'il propose. Ce régime a ruiné la France et le système de Law a préparé la voie à la révolution française.

M. JOHNSTON: J'ai lu dans l'exposé budgétaire que plus de 90 p. 100 des cultivateurs de Québec touchent moins de \$1,500 par année.